



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 26.09.2023

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal en mairie de Vernègues sur convocation en date du 19 septembre 2023.

Présents : CHANU Jessica, FAURE Nathalie, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, GUY Ghislaine, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, PIOTR Fanny, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : ADRAGNA Sandrine, AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, BRONDOLIN Christian et RIBALDI Roxane.

Procurations : BRONDOLIN Christian à GENTE Hélène.

Secrétaire de séance : Madame Anne REYBAUD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRANGE Philippe, Président, annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Madame PIOTR Fanny ne peut pas prendre part aux votes car suppléante.

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que la séance va débuter avec la présentation des bilans du 1^{er} semestre 2023, vacances d'été comprises, et laisse la parole aux directeurs ou responsables des structures intercommunales.

Monsieur VAMPOUILLE Mickaël, Directeur du centre de vacances « Les Cytises », présente le bilan en y intégrant les séjours proposés aux enfants, les classes de découvertes réalisées par les enseignants ainsi que les réservations enregistrées par des groupes au titre de la Maison Familiale.

Monsieur LAFFONT Thibaud, Directeur de l'ALSH « Les Croc'à Tout » sur la commune de Lamanon et Madame Mélodie REVERTE, Directrice de l'ALSH « Les Tout Chatou » sur la commune de Vernègues, présentent à leur tour le bilan de leurs structures qu'ils ont réalisés conjointement. Ce bilan s'articule autour des différentes périodes de ce début d'année à savoir les différents cycles des mercredis de janvier à juillet 2023, les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

Madame Géraldine DENAT, Coordinatrice de l'Espace Jeunes, présente également le bilan. Elle débute sa présentation par un rappel des événements importants mis en place en 2022 et poursuit sur le bilan du 1^{er} semestre de l'année en cours. Elle termine par les projets à venir sur le dernier trimestre de l'année.

Madame FAURE demande si une personne de Salon peut envisager de mener un groupe de jeunes aux Cytises sur les vacances d'été de l'année 2024.

Il lui est répondu que la demande peut être envoyée au SIVU et qu'elle sera étudiée.

Madame GENTE tient à féliciter les agents pour leurs présentations et précise que la qualité des projets proposés au sein des structures est très appréciée par les parents.

Elle souligne que les expériences antérieures autour des inscriptions ont créé des représentations auprès de certaines familles qu'il faudra faire évoluer. Elle précise que le recrutement d'un noyau solide d'animateurs à temps plein est un réel atout dont bénéficient les enfants et les familles du territoire.

Monsieur le Président précise que les chiffres présentés sont aussi bien que ceux avant le COVID et qu'il était difficile d'avoir des repères après cette longue période. Il remercie Madame GENTE d'avoir souligné le travail effectué par les équipes.

Madame GENTE propose que les prochains bilans soient présentés lors d'une séance dédiée bien distincte d'un Comité Syndical pour permettre plus d'échanges.

Madame FAURE quitte la séance.

Monsieur le Président indique la parole revient à Mesdames DENAT et OSTALIER, pour la présentation du projet Babysitting.

Madame DENAT explique que de nombreuses annonces sont déposées par des jeunes sans formation pour proposer des services de babysitting. Elle indique que le projet porte sur une information de base sur les enfants en bas âge à destination des jeunes souhaitant faire du babysitting. Elle décline les objectifs précis du projet et les partenaires associés à ce dernier.

Elle indique qu'un calendrier avait été imaginé de septembre à décembre 2023 mais que celui-ci serait revu après validation du projet par les membres du Comité Syndical.

Madame GUY demande si 1 certificat sera délivré aux jeunes à l'issue de la formation.

Il lui est répondu qu'il s'agit plutôt d'une transmission de savoirs de professionnels issus du secteur. La mise en place d'un livret pourra leur être proposé.

Monsieur le Président indique que l'ordre des rapports ne sera pas respecté ce soir pour permettre de libérer les techniciens du SIVU Collines Durance en fonction des dossiers abordés.

Il propose de poursuivre la séance sur le vote du rapport N°8 afin de laisser Madame OSTALIER, Responsable du Relais Petite Enfance, présenter la candidature déposée dans le cadre de l'appel à projets relatif à la Petite Enfance.

Rapport N°8 : Candidature appel à projet sur la thématique : accélérer le déploiement du service public de la petite enfance

Monsieur le Président laisse la parole à Madame OSTALIER.

Madame OSTALIER précise que l'appel à projet « Fond d'innovation pour la petite enfance » est lancé par l'Etat en coopération avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ce dernier a pour objectifs de lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge, de redynamiser la création de places là où il en manque, de proposer aux familles les plus défavorisées une réponse adaptée à leurs besoins et enfin d'agir contre la non-demande d'accueil.

Le nouveau Service Public de la Petite Enfance (SPPE) a pour ambition de permettre à chaque famille de disposer d'une place d'accueil de qualité pour son jeune enfant, de son choix, partout sur le territoire, à un coût raisonnable.

Ainsi, l'objectif fixé par le gouvernement est de créer 200 000 places d'accueil d'ici 2030.

L'enveloppe allouée sur notre Région est de 784 000 € (50% Etat et 50% CNAF).

Le projet déposé par le Relais Petite Enfance s'articule autour de 4 axes :

- 1/ Phase de diagnostic par un cabinet externe spécialité,
- 2/ Développer le guichet unique,
- 3/ Créer une campagne de valorisation aux métiers de la petite enfance,
- 4/ Développer des accueils en horaires atypiques – étendus ou décalés.

Madame OSTALIER précise que 12 dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets et qu'une réponse devrait arriver avant la fin de l'année. Le financement octroyé pourrait couvrir 80% du montant demandé. Elle indique également que cet appel à projets pourrait être renouvelé sur 2024.

Monsieur le Président souligne qu'il est important de valoriser le métier d'Assistant Maternel pour le rendre attractif. Il précise que la mise en place du guichet unique est très attendue sur le territoire.

Monsieur INSERGUET demande comment vont être intégrées les crèches privées au niveau du guichet unique.

Il lui est répondu que les échanges avec les crèches privées resteront compliqués mais que le guichet unique aura avant tout pour vocation d'accompagner les familles. Il ne s'agira pas de positionner les enfants sur les différentes structures du territoire. Dans tous les cas, toutes les demandes des familles devront être centralisées sur le site de la CAF : mon-enfant.fr

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de poursuivre le vote des rapports en abordant ceux relatifs à la CTG.

Rapport N°10 : Approbation du projet de convention de participation financière 2022/2025 poste de chef de projet CTG

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du poste de Madame CHIAPELLO qui est désormais placée sous sa hiérarchie.

Il précise qu'une partie est financée par la CAF et la seconde par le SIVU ainsi que les communes d'Eyguières et de Sénas selon la clé de répartition préalablement validée au prorata du nombre d'habitants par commune.

Il laisse la parole à Madame CHIAPELLO qui explique le réajustement opéré sur le coût de poste par rapport à l'annonce faite lors du COPIL de 2022.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°9 : Approbation du projet de convention de participation financière 2023/2024 fiches actions CTG

Monsieur le Président laisse la parole à Madame CHIAPELLO pour expliquer les montants mentionnés sur les tableaux en annexes en fonction des différents projets et de la clé de répartition.

Elle précise que la ludothèque ne prend pas en compte cette clé de répartition car il s'agit d'un projet financé directement par chaque commune.

Monsieur le Président demande aux communes de répondre rapidement au dernier mail de Monsieur PEREZ.

Il précise qu'une comptabilité analytique sera mise en place au SIVU sur la partie CTG. Le SIVU règlera la totalité de la charge liée au montage des actions et les communes reverseront au SIVU en fonction des montants indiqués sur la convention signée.

Madame CHIAPELLO précise que les montants vont être réactualisés. Elle souligne notamment que la fiche action N°15 portant sur la parentalité sera validée lors du COTECH du vendredi 29 septembre. Cette fiche action se traduira par la mise en place d'une journée parents/enfants/familles organisée sur Lamanon au cours du 2^{ème} trimestre 2024.

Elle insiste sur la nécessité pour chaque commune de créer une ligne spécifique à la CTG sur leur budget primitif 2024.

Monsieur le Président indique que les maires devront à leur tour mettre les projets de conventions à l'ordre du jour de leurs prochains Conseils Municipaux.

Madame GUY demande si une date butoir est fixée pour les passages en Conseils.

Il lui est répondu que les projets de conventions devront être actés en communes avant la fin de l'année.

Madame CHIAPELLO rappelle que le COTECH se déroulera le vendredi 29 septembre à partir de 9h30 en mairie d'Alleins.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°11 : Demande de subvention projet global Handicap

Monsieur le Président laisse la parole à Madame CHIAPELLO pour expliquer le projet et les besoins identifiés.

Madame CHIAPELLO précise que le dossier est prêt à être déposé sur le site de la Région, que le budget prévu est estimé à 220 500 euros et que la demande de subvention s'élève à 123 300€.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°1 : Approbation des conventions de mise à disposition du personnel d'animation SIVU sur les temps méridiens et périscolaires dans les communes

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de la mise à disposition des animateurs recrutés sur des contrats à 30 ou 35 heures/semaines pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

Il précise que Mme FOURNERON, coordinatrice Enfance au SIVU, a préparé une fiche récapitulative en intégrant les différents animateurs qui vont intervenir en communes. Celle-ci sera jointe au présent PV.

Pour l'instant ce sont les communes d'Alleins et Charleval ainsi que l'Association Vivons Ensemble qui vont bénéficier de cette mutualisation de personnel d'animation.

Les communes de Mallemort et Vernègues se laissent le temps de la réflexion.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Approbation de la convention de mise à disposition des locaux scolaires de Vernègues 2023/2024

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement pour l'année 2023/2024 et que cette dernière est établie sur 15 mois pour en faciliter la gestion administrative.

Madame REYBAUD précise que le montant de la participation financière devra être modifiée dans l'avenir comme convenu avec Monsieur le Président.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Modification du règlement intérieur des ALSH intercommunaux

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une modification permettant d'affiner les modalités d'inscriptions, notamment sur les mercredis de l'année scolaire découpée en cycles.

Il indique qu'il est également proposé de retirer les majorations pour inscriptions hors délais ainsi que les pénalités pour absences injustifiées qui avaient été mises en place, avant l'augmentation de la capacité d'accueil, en raison du nombre important d'enfants inscrits en listes d'attentes et des nombreuses absences injustifiées enregistrées sur les accueils de loisirs.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes intercommunal

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une modification portant sur les articles relatifs aux absences, annulations et remboursements ainsi que sur le droit à l'image.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5 : Attribution du lot 3 relatif au marché 2023-01 concernant le transport des enfants accueillis dans les accueils collectifs de mineurs

Monsieur le Président indique que l'analyse des offres réalisées suite à l'ouverture des plis a été transmise aux Elus.

Il explique que les lots 1 et 2 n'ont reçu qu'une seule offre et qu'en l'absence de concurrence ils ont été déclarés sans suite.

Il indique également que le lot 4 n'a reçu aucune offre et qu'il a donc été déclaré infructueux.

S'agissant du lot 3, il précise que 2 offres ont été déposées par la société Rubans Bleus Pastouret et par la société SAS Autocars Jacob. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce lot à la société SAS Autocars Jacob.

Madame GENTE demande comment vont fonctionner les ALSH pour les lots 1 et 2 sur les prochaines périodes.

Il lui est répondu que les structures demanderont des devis et qu'un bon de commande spécifique sera réalisé pour chaque prestation.

Monsieur le Président précise que le marché sera relancé début 2024 pour les lots 1, 2 et 4.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°6 : Tarification spécifique séjour automne mixte au centre de vacances « Les Cytises »

Monsieur le Président précise que ce rapport fait suite à l'organisation d'un séjour en lien avec la fiche action N°25 de la CTG portant sur le handicap.

Il explique qu'une tarification spécifique doit être actée pour les enfants en situation de handicap inscrits sur ce séjour. Il est donc proposé de valider une tarification à 15€ par jour correspondant à 75€ par semaine.

Madame GENTE demande si l'encadrement sera suffisant en cas d'accueil d'enfants présentant un handicap « lourd ».

Il lui est répondu les enfants avec un handicap lourd ne seront pas accueillis sur ce séjour.

Madame GUY demande quelle est la tranche d'âge concernée par ce séjour.

Il lui est répondu que ce sont les 6/11 ans qui seront positionnés sur cette période.

Monsieur GUEZOU demande si un accompagnement spécialisé comme dans le scolaire (type AVS) est prévu.

Il lui est répondu que non ce n'est pas prévu.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°7 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 13

Monsieur le Président précise que ce rapport est proposé pour désigner le référent déontologue de la même façon que dans leurs communes respectives.

Vote à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations

Prochain comité :

Mardi 14 novembre 2023 à Alleins.

Fin de la séance à 21h59.

La Secrétaire de Séance
Anne REYBAUD

Le Président
Philippe GRANGE



